Communauté métropolitaine de Québec

RAPPORT 2025 DU PRÉSIDENT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC

présenté au conseil de la CMQuébec, le 16 avril 2026

Le présent rapport porte sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'année 2025. Il aborde également l'exercice financier en cours.

Présenté conformément à l'article 197.1 de la Loi sur la CMQuébec, il doit être fait au plus tard au mois de septembre et sera diffusé sur le territoire de la CMQuébec.

Situation financière au 31 décembre 2025

Le rapport financier 2025, préparé par la trésorière de la CMQuébec, a été déposé au conseil le 16 avril 2026. Il était accompagné du rapport du vérificateur externe indiquant qu'il donne, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la CMQuébec au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses activités, le tout conformément aux normes canadiennes pour le secteur public.

L'exercice financier 2025 s'est soldé par un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 896 420 $.

Au 31 décembre 2025, le surplus cumulé non affecté s'élevait à 965 015 $, comparativement à 809 907 $ au 31 décembre 2024.

Exercice financier en cours

Le 11 décembre 2025, le conseil de la CMQuébec a adopté le budget 2026, qui se décline en plusieurs volets. D'une part, le budget de fonctionnement à la charge de l'ensemble des municipalités prévoit des dépenses de 5 951 560 $, financées par des revenus de 685 000 $, une affectation de surplus de 560 000 $ et des quotes-parts totalisant 4 706 560 $. D'autre part, s'ajoutent à ce volet des dépenses de 517 500 $ relatives aux projets d'intérêt métropolitain, également à la charge de l'ensemble des municipalités.

Par ailleurs, un budget distinct de 497 753 $ est consacré à la planification métropolitaine de la gestion des matières résiduelles ainsi qu'à l'entente sur les paysages pour les municipalités de la Rive-Nord. Enfin, une somme de 573 328 $ est prévue pour le remboursement des emprunts liés au fonds métropolitain dédié à la mise en place de la Trame verte et bleue.

Le budget 2026, comme celui des années précédentes, ne comporte pas de programme triennal d'immobilisations (PTI) au sens de l'article 175 de la Loi sur la CMQuébec, du Code municipal et de la Loi sur les cités et villes.

Dans l'ensemble, l'exercice en cours se déroule conformément aux prévisions budgétaires, et les dépenses engagées à ce jour respectent les orientations adoptées par le conseil.

Conclusion

À la lumière de ce qui précède, il y a lieu de conclure que la situation financière de la CMQuébec est bonne et conforme à l'exercice des compétences et des mandats qui lui ont été confiés par le législateur.

Québec, le 16 avril 2026

Bruno Marchand, président
Maire de la Ville de Québec

BUDGET 2026

Partie I-A – Budget de fonctionnement à la charge de l'ensemble des municipalités

Dépenses de fonctionnement	**5 951 560 $**
Administration générale	2 379 294 $
Transport collectif métropolitain et mobilité durable	301 977 $
Environnement	933 044 $
Aménagement du territoire, géomatique, planification et recherche	2 292 144 $
Autres – Contingences et imprévus	45 100 $
Revenus	**(685 000 $)**
Affectation des surplus	**(560 000 $)**
BUDGET À LA CHARGE DES MUNICIPALITÉS DE LA CMQuébec	**4 706 560 $**

Partie I-B – Projets d'intérêt métropolitain à la charge de l'ensemble des municipalités

Dépenses relatives aux projets	**517 500 $**
BUDGET À LA CHARGE DES MUNICIPALITÉS DE LA CMQuébec	**517 500 $**

Partie II – Budget de fonctionnement à la charge des municipalités de la Rive-Nord

La deuxième partie est constituée de dépenses liées à la planification métropolitaine de la gestion des matières résiduelles ainsi qu'à l'entente sur les paysages, à la charge des municipalités de la Rive-Nord.

Dépenses	**497 753 $**
Élaboration, suivi, coordination et mise en œuvre du PMGMR	782 753 $
Affectation des surplus pour la mise en œuvre du PMGMR	**(300 000 $)**
Entente paysages	15 000 $
BUDGET À LA CHARGE DES MUNICIPALITÉS DE LA RIVE-NORD	**497 753 $**

Partie III – Budget à la charge de l'ensemble des municipalités

La troisième partie concerne l'ensemble des municipalités de la CMQuébec. La somme allouée est affectée au remboursement des emprunts de la CMQuébec relatifs à la création d'un fonds métropolitain dédié à la mise en place de la Trame verte et bleue métropolitaine.

BUDGET À LA CHARGE DES MUNICIPALITÉS DE LA CMQuébec	**573 328 $**

La CMQuébec n'envisage pas de dépenses en immobilisations au cours des prochaines années et, par voie de conséquence, aucun programme triennal d'immobilisations n'a été adopté par le conseil.

16 avril 2026